



## Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

GR

### PREMIÈRE PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:  
**Banque Raiffeisen Fontainemelon et environs société coopérative, Fontainemelon**
2. Raison sociale (nom) et siège du sujet reprenant:  
**Banque Raiffeisen du Val-de-Ruz société coopérative, Coffrane**
3. Contrat de fusion du: 24.01.2011
4. Publication de la fusion:  
FOSC n° 84 du 02.05.2011, page 12
5. Echéance de préavis des créances: **29.06.2011**
6. Adresse pour la déclaration des créances:  
Banque Raiffeisen du Val-de-Ruz société coopérative, Rue du Collège 1, 2207 Coffrane
7. **Indication:** Les créanciers du sujet transférant (mentionné au chiffre 1) peuvent produire leurs créances et exiger des sûretés conformément à l'art. 25 Lfus.
8. **Remarques:** Les créanciers de la société dissoute (mentionnée sous chiffre 1) et les créanciers de la société reprenante (mentionnée sous chiffre 2) peuvent annoncer leurs créances selon l'art. 25 Lfus et demander des sûretés.  
La Banque Raiffeisen du Val-de-Ruz société coopérative, 2207 Coffrane, reprend, à titre de succession universelle et sans liquidation, l'intégralité des actifs et passifs de la Banque Raiffeisen Fontainemelon et environs société coopérative, 2252 Fontainemelon. La fusion a été décidée par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen Fontainemelon et environs société coopérative en date du 2 avril 2011 et par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen du Val-de-Ruz société coopérative en date du 8 avril 2011.

Etude Blandenier & Montfort  
2053 Cernier

00635203



**Montag - Lundi - Lunedì, 16.05.2011, No 94, Jahrgang - année - anno: 129**

**Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori** Aufforderung an die Gläubiger infolge Fusion Art. 25 FusG (übertragender und übernehmender Rechtsträger) - Avis aux créanciers suite à une fusion, Art. 25 Lfus (sujet transférant et reprenant) - Diffida ai creditori in seguito a una fusione, art. 25 Lfus (sogetto giuridico trasferente e assunto)